



**SELECTION D'ENTREE EN FORMATION
DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION
SOCIALE ET FAMILIALE - SESSION 2
RENTREE 2021
(POUR LES CANDIDATS RESIDANT A MAYOTTE)**

Avec le concours du Ministère des solidarités et de la santé, et du Conseil Départemental de Mayotte, l'ARFIS OI - I.R.T.S. Antenne de Mayotte organise en vue de la rentrée de 2021 une sélection supplémentaire pour la formation suivante :

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 4 (ex-niveau IV)

La formation se déroule à l'Antenne IRTS Mayotte

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

Le technicien de l'intervention sociale et familiale intervient auprès :

- de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : difficultés sociales, décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap
- de famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, l'aide aux devoirs...) et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants. Il peut aussi jouer un rôle dans la protection des enfants

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Les candidats doivent être âgés de 18 ans minimum à l'entrée en formation.

(La réglementation ne mentionne pas de condition de diplôme. La formation est d'un niveau fin d'études secondaires)

DUREE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 2 années

CERTIFICATION

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale de niveau 4.

INSCRIPTIONS EN LIGNE
sur notre site internet www.irtsreunion.fr
Du jeudi 8 juillet 2021
au vendredi 3 septembre 2021 inclus

*Pour tous renseignements, veuillez contacter l'IRTS Antenne de Mayotte au 02 69 62 72 49
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h*